

**Arrêté n° 2022-656 portant désignation des représentants des collectivités
et établissements publics ainsi que des représentants du personnel
à la Commission Administrative Paritaire de catégorie C
du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme**

**Le Président du Centre de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,**

Vu le Code général de la Fonction Publique ;

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la Fonction Publique-;

Vu le décret n° 89-229 du 17 avril 1989 modifié relatif aux Commissions Administratives Paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu l'arrêté ministériel du 9 mars 2022 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la Fonction Publique Territoriale ;

Vu l'arrêté n° 2022-526 du 19 octobre 2022 portant fixation de la composition des Commissions Administratives Paritaires placées auprès du Centre de Gestion ;

Vu la délibération n° 2022-57 du 6 décembre 2022 portant désignation des représentants des collectivités et établissements publics aux Commissions Administratives Paritaires ;

Vu le procès-verbal de l'élection des représentants du personnel à la Commission Administrative Paritaire de catégorie C placée auprès du Centre de Gestion, lequel constate le résultat des élections professionnelles, l'attribution des sièges entre organisations syndicales et la désignation des membres du collège des représentants du personnel ;

Arrête :

Article 1 : le collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics est composé ainsi :

Genre	Membres titulaires	Genre	Membres suppléants
H	Tony BERNARD	F	Isabelle GAUTHIER
F	Graziella BRUNETTI	F	Nadine BOUTONNET
F	Pascale BRUN	H	Flavien NEUVY
H	Sébastien GOUTTEBEL	F	Christine MANDON
H	Rodolphe JONVAUX	H	François RAGE
F	Stéphanie ALLÈGRE-CARTIER	H	Hervé PRONONCE
F	Sandrine ROUSSEL	H	Jean-Marc MORVAN
H	Christophe SERRE	F	Josiane HUGUET

Article 2 : le collège des représentants du personnel est composé ainsi :

Organisation syndicale	Genre	Membres titulaires	Organisation syndicale	Genre	Membres suppléants
CFDT	F	Marie-Laure BRUN	CFDT	F	Marie-Laure DAUBERNET
CFDT	F	Laetitia ALLEMAND	CFDT	H	Christophe SMAGGHE
CGT	H	Aurélien TALON	CGT	H	Mikaël PRIERE
CGT	F	Yvette VOISSIERE	CGT	F	Noémie FEZAZI
CGT	F	Karine VACANT	CGT	H	Michaël FAVY
FO	H	Eric DOS SANTOS	FO	F	Corinne MONIER
FSU	H	Nicolas LABORDE	FSU	H	Vincent GINIER
UNSA	H	Antonio FERREIRA	UNSA	F	Blandine BONHOMME

Article 3 :

Le Directeur général des services du Centre de Gestion est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis au Préfet du Puy-de-Dôme, aux organisations syndicales, au Payeur départemental, comptable du Centre de Gestion et publié par voie de mise en ligne sur le site internet du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme <https://www.cdg63.fr/CDG63>.

Fait à Clermont-Ferrand, le

19. 12. 2022

Le Président,



Tony BERNARD
Maire de Châteldon

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification (ou de la présente publicité), d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Publié par voie de mise en ligne sur le site internet du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme <https://www.cdg63.fr/CDG63>.